



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul

Séance du 30 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....9
Votants.....10
Exprimés.....10

Date de la convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 24/03/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le trente mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Renaissance,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : SAUVEPLANE Pierre.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à BRUN Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur LAYRAL Emmanuel a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SEANCE N°2023-1
DELIBERATION N°2023-2-11
LIBERTES PUBLIQUES – Création des limites communales
Massergues

Vu l'article 25 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la route portant règlement national de police de la circulation routière et notamment son article R411-2 ;

Vu le Code des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-4 ;

Vu la délibération n°2023-1-3 relative à la délimitation de l'agglomération de Massergues sur la RD93 et RD 293 ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer les limites de l'agglomération de Massergues situé sur la VC se situant « Rue de la Lavogne à Massergues » pour garantir la sécurité routière des riverains et des usagers de la route ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à dix voix pour,

- **de créer** les limites de l'agglomération sur la VC se situant « Rue de la Lavogne à Massergues » ;
- **de prévoir** budgétairement les travaux de mise en place de la signalisation routière verticale et horizontale nécessaires à la mise en place de ces nouvelles limites d'agglomération ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 5 avril 2023*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 5 avril 2023*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
LAYRAL Emmanuel*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.